



Methode retenue de salaire pour vacance.

Par **petitfute**, le **21/10/2014** à **18:42**

bonjour,

je suis commercial dans l'automobile , je suis rémunéré avec un fixe (le salaire de base) et des commissions sur les ventes.

j'ai pris des vacances en aout (17jours) et je pense qu'il y a un problème sur mon salaire.

Sur mon bulletin de paie la retenue pour absence (conges) est supérieur a mon salaire de base donc mon fixe.

en faite, elle est égal a la ligne indemnités conges payés, qui elle est basé non pas sur le **salaire de base** mais sur mon **salaire de référence**.

si je calcul ce que j'ai gagné en commissions et mon fixe sur les 13 jours restant. mais conges payes valent 0€.

donc ma question est:**la retenue pour absence (conges)**se calcul sur le salaire de base ou sur le salaire de référence?

merci d'avance de vos réponse.

cordialement